15ème ANNEE — N° 5

Vendredi 16 janvier 1976

الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

إتفاقات دولية . قوانين . أوامر ومراسيم
قرارات مقررات . مناشير . إعلانات وبلاغات

	ALGERIE		ETRANGER	DIRECTION ET REDACTION
	6 mois	1 an	1 an	Secrétariat Général du Gouvernement
Edition originale	30 DA	50 DA	80 DA	Abonnements et publicité
Edition originale et sa traduction	70 DA	100 DA	150 DA (Frais d'expédition en sus)	IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13, Av. A. Benbarek - ALGER Tél. : 66-18-15 à 17 - C.C.P. 3200-50 - ALGER

Edition originale, le numéro : 0,60 dinar. Edition originale et sa traduction, le numéro : 1,20 dinar — Numéro des années antérieures : 1,00 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamation. Changement d'adresse ajouter 1,00 dinar. Tarif des insertions 1 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(Traduction française)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 76-1 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre d'Etat chargé des transports, p. 43.

Décret n° 76-2 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des affaires étrangères, p. 46.

Décret n° 76-3 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'intérieur, p. 48.

Décret n° 76-4 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, p. 52.

Décret n° 76-5 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la justice, garde des sceaux, p. 56.

SOMMAIRE (Suite)

Décret n° 76-6 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des enseignements primaire et secondaire, p. 59

Décret n° 76-7 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, p. 62.

Décret n° 76-8 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la santé publique, p. 64.

Décret n° 76-9 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des travaux publics et de la construction, p. 67.

Décret n° 76-10 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'information et de la culture, p. 71.

Décret n° 76-11 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 75.

Décret n° 76-12 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, p. 77.

Décret n° 76-13 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du tourisme, p. 80.

Décret n° 76-14 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du travail et des affaires sociales, p. 83.

Décret n° 76-15 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du commerce, p. 86.

Décret n° 76-16 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des finances, p. 89.

Décret n° 76-17 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des anciens moudjahidine, p. 92.

Décret n° 76-18 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des postes et télécommunications, p. 95.

Décret n° 76-19 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la jeunesse et des sports, p. 96.

Décret n° 76-20 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au secrétaire d'Etat au plan, p. 99.

Décret n° 76-21 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, p. 101.

Décret n° 76-22 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au budget annexe des irrigations, p. 103.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES FINANCES

Décret n° 76-1 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre d'Etat chargé des transports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre d'Etat chargé des transports sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre d'Etat chargé des transports

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	249.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	97.000
31-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rémunérations principales	3.500.000
31-12	Services extérieurs des transports terrestres — Indemnités et allocations diverses	250.000
31-13	Services extérieurs des transports terrestres — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	150.000
31-17	Vacations des experts et inspecteurs chargés des examens du permis de conduire automobile	1.000.000
31-21	Services extérieurs de la marine marchande — Rémunérations principales	1.150.000
31-22	Services extérieurs de la marine marchande — Indemnités et allocations diverses	200.000
31-23	Services extérieurs de la marine marchande — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	35.000
31-31	Services extérieurs de l'aviation civile — Rémunérations principales	1.500.000
31-32	Services extérieurs de l'aviation civile — Indemnités et allocations diverses	100.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	7.000
31-92	Services extérieurs des transports terrestres — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	3.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	11.241.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	100.000
32-11	Services extérieurs des transports terrestres — Rentes d'accidents du travail	150.000
	Total de la 2ème partie	250.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	2.500
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	150.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	2.500
33-11	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations familiales ..	350.000
33-12	Services extérieurs des transports terrestres — Prestations facultatives..	1.500
33-13	Services extérieurs des transports terrestres — Sécurité sociale	200.000
33-14	Services extérieurs des transports terrestres — Contributions aux œuvres sociales	2.500
33-21	Services extérieurs de la marine marchande — Prestations familiales ..	200.000
33-22	Services extérieurs de la marine marchande — Prestations facultatives..	mémoire
33-23	Services extérieurs de la marine marchande — Sécurité sociale	100.000
33-24	Services extérieurs de la marine marchande — Contributions aux œuvres sociales	mémoire
33-96	Administration centrale — Contribution de l'Etat au fonds de retraite des agents des chemins de fer d'intérêt local et tramways	425.000
	Total de la 3ème partie	1.834.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	385.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	175.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	520.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	335.000
34-05	Administration centrale — Habillement	8.000
34-11	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais	200.000
34-12	Services extérieurs des transports terrestres — Matériel et mobilier ..	526.000
34-13	Services extérieurs des transports terrestres — Fournitures	200.000
34-14	Services extérieurs des transports terrestres — Charges annexes	130.000
34-15	Services extérieurs des transports terrestres — Habillement	15.000
34-17	Services extérieurs des transports terrestres — Remboursement de frais aux experts et inspecteurs chargés des examens du permis de conduire automobile	300.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-21	Services extérieurs de la marine marchande — Remboursement de frais	56.000
34-22	Services extérieurs de la marine marchande — Matériel et mobilier	40.000
34-23	Services extérieurs de la marine marchande — Fournitures	65.000
34-24	Services extérieurs de la marine marchande — Charges annexes	110.000
34-25	Services extérieurs de la marine marchande — Habillement	25.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	375.000
34-91	Services extérieurs des transports terrestres — Parc automobile	215.000
34-92	Administration centrale — Loyers	110.000
34-93	Services extérieurs des transports terrestres — Loyers	80.000
34-94	Frais judiciaires, frais d'expertises, indemnités dues par l'Etat	130.000
	Total de la 4ème partie	4.000.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	320.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs des transports terrestres	250.000
		570.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Contribution de l'Etat au fonctionnement de l'institut hydrométéorologique de formation et de recherches	3.000.000
36-02	Contribution de l'Etat au fonctionnement de l'office national de la météorologie	18.000.000
36-03	Subvention à l'institut supérieur maritime	6.000.000
36-04	Subvention aux centres nationaux d'aviation légère	655.000
	Total de la 6ème partie	27.655.000
	Total du titre III	45.550.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	3.950.000
	Total de la 3ème partie	3.950.000
	4ème partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	S.N.C.F.A. — Contributions conventionnelles	65.000.000
44-02	Subvention à l'E.N.E.M.A.	11.000.000
	Total de la 4ème partie	76.000.000
	Total du titre IV	79.950.000
	Total général du ministère d'Etat chargé des transports	125.500.000

Décret n° 76-2 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des affaires étrangères.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des affaires étrangères, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des affaires étrangères

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	6.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.500.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
31-11	Services à l'étranger — Rémunérations principales	37.500.000
31-12	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	30.000.000
31-13	Services à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.200.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée —	mémoire
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	83.200.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	1.400.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	800.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	1.000.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	10.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	3.500.000
	Total de la 3ème partie	6.730.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie *Matériel et fonctionnement des services*	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	5.000 000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	900.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	250.000
34-11	Services à l'étranger — Remboursement de frais	10.290.000
34-12	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	4.000.000
34-13	Services à l'étranger — Fournitures	2.500.000
34-14	Services à l'étranger — Charges annexes	7.000.000
34-15	Services à l'étranger — Habillement	250.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.000.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	3.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	20.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	5.510.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	43.830.000
	5ème partie *Travaux d'entretien*	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	840.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	3.000.000
	Total de la 5ème partie	3.840.000
	7ème partie *Dépenses diverses*	
37-01	Conférences internationales	1.500.000
37-11	Frais de fonctionnement des nouveaux postes diplomatiques et consulaires	40.000.000
37-21	Dépenses diverses	100.000
	Total de la 7ème partie	41.600.000
	Total du titre III	179.200.000
	TITRE IV **INTERVENTIONS PUBLIQUES**	
	2ème partie *Action internationale*	
42-01	Participations aux organismes internationaux	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire
	6ème partie *Action sociale — Assistance et solidarité*	
46-91	Frais de rapatriement et d'assistance aux Algériens malades et nécessiteux à l'étranger	800.000
	Total de la 6ème partie	800.000
	Total du titre IV	800.000
	Total général du ministère des affaires étrangères	180.000.000

Décret n° 76-3 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'intérieur.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de l'intérieur, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de l'intérieur

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	7.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	700.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	805.000
31-11	Administration des walis — Rémunérations principales	7.299.142
31-12	Administration des walis — Indemnités et allocations diverses	770.000
31-21	Administration locale — Rémunérations principales	60.758.394
31-22	Administration locale — Indemnités et allocations diverses	6.211.860
31-31	Sûreté nationale — Rémunérations principales	207.000.000
31-32	Sûreté nationale — Indemnités et allocations diverses	68.000.000
31-33	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.700.000
31-41	Protection civile — Rémunérations principales	40.000.000
31-42	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	16.000.000
31-43	Protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.500.000
31-51	Transmissions nationales — Rémunérations principales	14.000.000
31-52	Transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	2.500.000
31-53	Transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	478.550
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	360.000
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	500.000
31-99	Rémunérations des fonctionnaires détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	438.082.946

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	300.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	400.000
	Total de la 2ème partie	700.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	40.545.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	360.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	6.351.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	360.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	17.850.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	500.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	4.515.000
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	300.000
	Total de la 3ème partie	70.781.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	850.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	600.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	550.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	450.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
34-11	Administration des wilas — Remboursement de frais	950.000
34-21	Administration locale — Remboursement de frais	1.800.000
34-22	Administration locale — Matériel et mobilier	mémoire
34-23	Administration locale — Fournitures	2.500.000
34-24	Administration locale — Charges annexes	1.780.000
34-25	Administration locale — Habillement	760.000
34-31	Sûreté nationale — Remboursement de frais	3.800.000
34-32	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	19.000.000
34-33	Sûreté nationale — Fournitures	3.200.000
34-34	Sûreté nationale — Charges annexes	5.300.000
34-35	Sûreté nationale — Habillement	20.000.000
34-36	Sûreté nationale — Alimentation	4.472.754
34-41	Protection civile — Remboursement de frais	750.000
34-42	Protection civile — Matériel et mobilier	4.500.000
34-43	Protection civile — Fournitures	2.350.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-44	Protection civile — Charge annexes	1.618.000
34-45	Protection civile — Habillement	2.500.000
34-46	Protection civile — Alimentation	2.800.000
34-51	Transmissions nationales — Remboursement de frais	640.500
34-52	Transmissions nationales — Matériel et mobilier	1.820.000
34-53	Transmissions nationales — Fournitures	600.000
34-54	Transmissions nationales — Charges annexes	3.146.800
34-55	Transmissions nationales — Habillement	10.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	22.676.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	7.132.000
34-92	Administration centrale — Loyers	1.340.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	400.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	600.000
	Total de la 4eme partie	118.946.054
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles	11.270.000
35-11	Services extérieurs — Entretien et réparations des immeubles	1.300.000
	Total de la 5ème partie	12.570.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'école supérieure des cadres	mémoire
36-11	Subvention de fonctionnement à l'école nationale d'administration	11.000.000
36-21	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative d'Alger	10.000.000
36-31	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative de Constantine	19.000.000
36-41	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative d'Oran	19.000.000
36-51	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative d'Ouargla	7.500.000
36-61	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative de Béchar	3.500.000
36-71	Subvention de fonctionnement à l'école des transmissions nationales	2.400.000
36-81	Centre de cours par correspondance	1.300.000
36-91	Subvention de fonctionnement au centre de formation administrative de Médéa	9.000.000
	Total de la 6ème partie	82.700.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-11	Administration locale — Dépenses diverses	930.000
37-21	Dépenses des élections	1.000.000
37-22	Dépenses d'organisation de l« achaba »	800.000
37-23	Etat civl	7.000.000
37-31	Sûreté nationale — Dépenses diverses	2.200.000
	Total de la 7ème partie	11.930.000
	Total du titre III	735.710.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	Action internationale	
42-01	Coopération internationale	3.000.000
	Total de la 2ème partie	3.000.000
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses, rémunérations et indemnités aux stagiaires	380.000
	Total de la 3ème partie	380.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Transport gratuit des indigents algériens	300.000
46-02	Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques	mémoire
	Total de la 6ème partie	300.000
	Total du titre IV	3.680.000
	Total général du ministère de l'intérieur	739.390.000

Décret n° 76-4 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	6.580.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	670.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	750.000
31-11	Directions de l'agriculture de wilaya — Rémunérations principales	55.343.000
31-12	Directions de l'agriculture de wilaya — Indemnités et allocations diverses	9.874.000
31-13	Directions de l'agriculture de wilaya — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-21	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Rémunérations principales	4.200.000
31-22	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses	1.440.000
31-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Salaires et accessoires de salaires des palefreniers	4.500.000
31-31	Services extérieurs de l'éducation agricole — Rémunérations principales.	2.200.000
31-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Indemnités et allocations diverses	430.000
31-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.000.000
31-41	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales	27.100.000
31-42	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses	4.000.000
31-43	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	17.900.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	3.600.000
31-90	Administration centrale — Traitement du personnel en congé de longue durée	10.000
31-92	Services extérieurs — Traitement du personnel en congé de longue durée	70.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	142.267.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents de travail	100.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents de travail	560.000
	Total de la 2ème partie	660.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	2.800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	710.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	21.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	15.800.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	62.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	3.000.000
	Total de la 3ème partie	22.443.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.800.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	650.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	720.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	975.000
34-05	Administration centrale — Habillement	40.000
34-07	Administration centrale — Rémunérations des services rendus par les coopératives de la comptabilité	300.000
34-11	Directions de l'agriculture de wilaya — Remboursement de frais	2.000.000
34-12	Directions de l'agriculture de wilaya — Matériel et mobilier	610.000
34-13	Directions de l'agriculture de wilaya — Fournitures	620.000
34-14	Directions de l'agriculture de wilaya — Charges annexes	1.600.000
34-15	Directions de l'agriculture de wilaya — Habillement	31.000
34-21	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Remboursement de frais	210.000
34-22	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Matériel et mobilier	200.000
34-23	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Fournitures	1.602.000
34-24	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Charges annexes..	360.000
34-25	Dépôts de reproducteurs de la production animale — Habillement	125.000
34-31	Services extérieurs de l'éducation agricole — Remboursement de frais ..	80.000
34-32	Services extérieurs de l'éducation agricole — Matériel et mobilier	150.000
34-33	Services extérieurs de l'éducation agricole — Fournitures	260.000
34-34	Services extérieurs de l'éducation agricole — Charges annexes	540.000
34-35	Services extérieurs de l'éducation agricole — Habillement	25.000
34-36	Services extérieurs de l'éducation agricole — Alimentation des élèves et des stagiaires	1.900.000
34-41	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Remboursement de frais	545.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-42	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Matériel et mobilier	500.000
34-43	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Fournitures	750.000
34-44	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Charges annexes	600.000
34-45	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Habillement	1.100.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.056.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	6.533.000
34-92	Administration centrale — Loyers	15.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	540.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	145.000
	Total de la 4ème partie	26.582.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	700.000
35-11	Services extérieurs de l'agriculture — Entretien des immeubles	3.100.000
35-12	Travaux d'entretien dans les reboisements	1.000.000
35-14	Entretien des exploitations des établissements agricoles	420.000
35-15	Travaux de lutte contre l'incendie — Matériel — Direction — Signalisation	300.000
35-11	Travaux de lutte contre l'incendie — Entretien des tranchées pare-feu, aménagement des postes de vigie, travaux divers	1.200.000
35-17	Entretien des immeubles des dépôts de reproducteurs — Entretien et fonctionnement de l'exploitation du dépôt de reproducteurs de Tiaret	700.000
	Total de la 5ème partie	7.420.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention de fonctionnement aux commissariats de mise en valeur des périmètres	7.912.000
36-21	Subvention de fonctionnement à l'institut de la vigne et du vin	3.018.000
36-31	Subvention de fonctionnement au centre national pédagogique agricole (C.N.P.A.)	1.899.000
36-32	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie agricole de Mostaganem (I.T.A.)	40.010.000
36-33	Subvention de fonctionnement aux instituts de technologie moyen agricole (I.T.M.A.)	28.781.000
36-41	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la recherche agronomique (I.N.R.A.)	15.000.000
36-51	Subvention de fonctionnement aux instituts de développement	15.790.000
36-61	Subvention de fonctionnement à l'institut national de la protection des végétaux	10.698.000
	Total de la 6ème partie	123.108.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses d'organisation des assises nationales du secteur agricole socialiste	650.000
37-02	Dépenses d'organisation de congrès	550.000
	Total de la 7ème partie	1.200.000
	Total du titre III	323.680.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	600.000
43-02	Indemnités aux stagiaires	1.130.000
43-03	Vulgarisation	1.425.000
43-32	Orientation agricole — Apprentissage agricole et horticole	600.000
	Total de la 3ème partie	3.755.000
	4ème partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Expositions et manifestations d'intérêt général	600.000
44-11	Réserve cynégétique	600.000
44-21	Pépinières de la production végétale	900.000
44-22	Lutte contre les maladies animales	4.000.000
44-23	Subvention aux S.A.P. pour rémunérations des directeurs et moniteurs	615.000
44-24	Dépenses de fonctionnement des bureaux et véhicules des postes de vulgarisation	300.000
44-27	Subventions à des organismes professionnels créés en vue de la protection des végétaux	40.000
44-28	Encouragement à la production animale	200.000
44-41	Participation aux dépenses de fonctionnement de l'association pour le développement du pastoralisme	50.000
44-97	Moyens spécifiques affectés aux services chargés de la mise en œuvre des opérations de la révolution agraire	82.000.000
	Total de la 4ème partie	89.305.000
	Total du titre IV	93.060.000
	Total général du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire	416.740.000

Décret n° 76-5 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de la justice, garde des sceaux, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la justice, garde des sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de la justice, garde des sceaux

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1.200.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	300.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-11	Services judiciaires — Rémunérations principales	37.400.000
31-12	Services judiciaires — Indemnités et allocations diverses	6.100.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.100.000
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales	19.000.000
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	4.900.000
31-31	Notariat — Rémunérations principales	5.650.000
31-32	Notariat — Indemnités et allocations diverses	1.250.000
31-33	Notariat — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.000.000
31-43	Personnel auxiliaire de greffe — Salaires et accessoires de salaires	2.100.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	40.000
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	60.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	80.900.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	50.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	100.000
	Total de la 2ème partie	150.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	5.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	60.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.500.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales du ministère de la justice	60.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	5.000.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	40.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	1.000.000
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	mémoire
	Total de la 3ème partie	14.160.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.700.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	400.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.100.000
34-05	Administration centrale — Habillement	40.000
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	500.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	500.000
34-13	Services judiciaires — Fournitures	900.000
34-14	Services judiciaires — Charges annexes	1.300.000
34-15	Services judicaires — Habillement	100.000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais	1.000.000
34-22	Services pénitentiaires — Matériel et mobilier	500.000
34-23	Services pénitentiaires — Fournitures	450.000
34-24	Services pénitentiaires — Charges annexes	940.000
34-25	Services pénitentiaires — Habillement	1.000.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-26	Services pénitentiaires — Alimentation des détenus	8.000.000
34-31	Notariat — Remboursement de frais	40.000
34-32	Notariat — Matériel et mobilier	150.000
34-33	Notariat — Fournitures	200.000
34-34	Notariat — Charges annexes	160.000
34-35	Notariat — Habillement	mémoire
34-90	Administration centrale — Parc automobile	700.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	1.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	50.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	250.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	30.000
	Total de la 4ème partie	23.310.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale ..	50.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des services judiciaires	400.000
35-21	Entretien et réparations des bâtiments des services pénitentiaires	250.000
35-31	Entretien et réparations des bâtiments du notariat	70.000
	Total de la 5ème partie	770.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses de préparations et de fonctionnement de congrès	200.000
37-11	Frais de justice criminelle	10.000
	Total de la 7ème partie	210.000
	Total du titre III	119.500.000
	Total général du ministère de la justice	119.500.000

Décret n° 76-6 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des enseignements primaire et secondaire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des enseignements primaire et secondaire, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des enseignements primaire et secondaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des enseignements primaire et secondaire

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	8.460.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	685.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	264.000
31-11	Administration académique — Rémunérations principales	25.500.000
31-12	Administration académique — Indemnités et allocations diverses	2.690.000
31-13	Administration académique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	900.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Rémunérations principales	273.350.000
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Indemnités et allocations diverses	54.000.000
31-33	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Rémunérations principales	198.600.000
31-34	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Indemnités et allocations diverses	13.400.000
31-35	Instituts de technologie — Personnel enseignant et administratif — Rémunérations principales	31.800.000
31-36	Instituts de technologie — Personnel enseignant et administratif — Indemnités et allocations diverses	6.440.000
31-43	Etablissements d'enseignement primaire — Rémunérations principales..	883.730.000
31-44	Etablissements d'enseignement primaire — Indemnités et allocations diverses	165.000.000
31-45	Institut pédagogique national — Rémunérations principales	2.500.000
31-46	Institut pédagogique national — Indemnités et allocations diverses	160.000
31-47	Orientation scolaire et professionnelle — Rémunérations principales ..	3.000.000
31-48	Orientation scolaire et professionnelle — Indemnités et allocations diverses	320.000
31-49	Centre national d'alphabétisation — Rémunérations principales	1.630.000
31-50	Centre national d'alphabétisation — Indemnités et allocations diverses..	237.000
31-57	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Rémunérations principales	1.570.000
31-58	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Indemnités et allocations diverses	170.000
31-65	Rémunérations des agents français en coopération technique et culturelle	85.000.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-90	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	1.770.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	1.761.176.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	12.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	108.000
	Total de la 2ème partie	120.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Prestations familiales	110.125.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Sécurité sociale	48.138.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	120.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	176.000
33-14	Services extérieurs — Contributions aux œuvres sociales	400.000
	Total de la 3ème partie	158.979.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	760.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	500.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	970.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	3.185.000
34-05	Administration centrale — Habillement	60.000
34-11	Administration académique — Remboursement de frais	16.000.000
34-12	Administration académique — Matériel et mobilier	2.514.000
34-13	Administration académique — Fournitures	3.114.000
34-14	Administration académique — Charges annexes	2.000.000
34-15	Administration académique — Habillement	100.000
34-21	Enseignement primaire — Remboursement de frais	1.000.000
34-31	Orientation scolaire et professionnelle — Remboursement de frais	60.000
34-32	Orientation scolaire et professionnelle — Matériel et mobilier	175.000
34-33	Orientation scolaire et professionnelle — Fournitures	100.000
34-34	Orientation scolaire et professionnelle — Charges annexes	70.000
34-41	Remboursement de frais — Services extérieurs	4.300.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale	560.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs	1.870.000
34-92	Loyers — Administration centrale	40.000
34-93	Loyers — Services extérieurs	162.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	200.000
	Total de la 4ème partie	37.740.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale ..	220.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des services extérieurs	1.330.000
35-12	Entretien et réparations des bâtiments des établissements du second degré	12.500.000
35-13	Entretien et réparations des bâtiments des établissements du 1er degré..	13.000.000
	Total de la 5ème partie	27.050.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Subventions de fonctionnement	62.270.000
36-35	Instituts de technologie — Subventions de fonctionnement	3.700.000
36-43	Etablissements d'enseignement primaire avec internat — Subventions de fonctionnement	1.400.000
36-45	Institut pédagogique national — Subventions de fonctionnement	14.900.000
36-49	Centre national d'alphabétisation — Subventions de fonctionnement	7.150.000
36-57	Centre national d'enseignement généralisé par correspondance — Subventions de fonctionnement	4.000.000
36-60	Perfectionnement des personnels enseignants et administratifs — Subventions de fonctionnement	11.250.000
36-61	Activité culturelle dans les établissements scolaires — Subventions de fonctionnement	2.700.000
	Total de la 6ème partie	107.370 000
	Total du titre III	2.092.435.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème partie	
	Action internationale	
42-01	Action éducative à l'étranger	1.000.000
	Total de la 2ème partie	1.000.000
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses diverses d'enseignement public	133.280.000
43-35	Instituts de technologie — Elèves en formation — Présalaires et traitements de stage	40.335.000
43-41	Œuvres complémentaires de l'école	450.000
43-42	Cantines scolaires	118.200.000
43-43	Action éducative en faveur de l'émigration	6.000.000
	Total de la 3ème partie	298.265.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-13	Distribution de trousseaux aux élèves nécessiteux de l'enseignement élémentaire	20.000.000
46-21	Œuvres sociales en faveur des élèves	100.000
	Total de la 6ème partie	20.100.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Hygiène scolaire	200.000
	Total de la 7ème partie	200.000
	Total du titre IV	319.565.000
	Total général du ministère des enseignements primaire et secondaire	2.412.000.000

Décret n° 76-7 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.750.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	400.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-11	Etablissements d'enseignement supérieur — Rémunérations principales..	140.000.000
31-12	Etablissements d'enseignement supérieur — Indemnités et allocations diverses	16.300.000
31-21	Centre des œuvres universitaires et scolaires — Rémunérations principales	16.000.000
31-22	Centre des œuvres universitaires et scolaires — Indemnités et allocations diverses	950.000
31-31	Rémunérations des agents français en coopération technique et culturelle	6.000.000
31-90	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	20.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	184.720.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail	40.000
	Total de la 2ème partie	40.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Prestations familiales	10.500.000
33-02	Prestations facultatives	30.000
33-03	Sécurité sociale	6.500.000
33-04	Contribution aux œuvres sociales du ministère	50.000
	Total de la 3ème partie	17.080.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	250.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	1.680.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	150.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
34-11	Etablissements d'enseignement supérieur — Remboursement de frais ..	5.500.000
34-90	Parc automobile	270.000
34-92	Loyers	20.000
34-95	Remboursement de frais de transports des étudiants voyageant à tarif réduit (S.N.C.F.A.)	260.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	10.000
	Total de la 4ème partie	9.790.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'administration centrale	50.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments des établissements d'enseignement supérieur	2.000.000
	Total de la 5ème partie	2.050.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subventions de fonctionnement aux établissements d'enseignement supérieur	43.282.000
36-21	Subventions de fonctionnement aux centres des œuvres universitaires et scolaires	30.660.000
36-31	Subventions de fonctionnement à l'office des publications universitaires..	1.000.000
36-41	Subventions de fonctionnement à l'organisme national de la recherche scientifique	43.400.000
36-51	Subventions de fonctionnement au comité national pour l'environnement	700.000
	Total de la 6ème partie	119.042.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Dépenses pour le volontariat des étudiants	5.000.000
	Total de la 7ème partie	5.000.000
	Total du titre III	337.722.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses d'enseignement supérieur	174.000.000
43-11	Présalaires	30.000.000
	Total de la 3ème partie	204.000.000
	Total du titre IV	204.000.000
	Total général du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	541.722.000

Décret n° 76-8 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la santé publique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de la santé publique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de la santé publique

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.300.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	405.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	500.000
31-11	Services extérieurs de la santé publique — Rémunérations principales ..	15.913.000
31-12	Services extérieurs de la santé publique — Indemnités et allocations diverses	3.302.000
31-13	Services extérieurs de la santé publique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	400.000
31-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Rémunérations principales ..	6.800.000
31-22	Service de l'hygiène et de la prévention — Indemnités et allocations diverses	304.000
31-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.852.000
31-61	Ecoles des jeunes sourds — Rémunérations principales	890.000
31-62	Ecoles des jeunes sourds — Indemnités et allocations diverses	30.000
31-63	Ecoles des jeunes sourds — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	180.000
31-71	Ecoles des aveugles — Rémunérations principales	1.380.000
31-72	Ecoles des aveugles — Indemnités et allocations diverses	35.000
31-73	Ecole des aveugles — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	200.000
31-81	Assistance technique internationale — Traitements	mémoire
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	62.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	36.573.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale	5.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	31.000
	Total de la 2ème partie	36.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	550.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	300.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	10.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	2.900.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	20.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	1.108.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales	20.000
	Total de la 3ème partie	4.918.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.415.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	250.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	280.000
34-05	Administration centrale — Habillement	58.000
34-11	Services extérieurs de la santé publique — Remboursement de frais ..	650.000
34-12	Services extérieurs de la santé publique — Matériel et mobilier	440.000
34-13	Services extérieurs de la santé publique — Fournitures	350.000
34-14	Services extérieurs de la santé publique — Charges annexes	340.000
34-15	Services extérieurs de la santé publique — Habillement	100.000
34-21	Service de l'hygiène et de la prévention — Remboursement de frais ..	620.000
34-22	Service de l'hygiène et de la prévention — Matériel et mobilier	2.000.000
34-23	Service de l'hygiène et de la prévention — Fournitures	21.000.000
34-24	Service de l'hygiène et de la prévention — Charges annexes	383.000
34-25	Service de l'hygiène et de la prévention — Habillement	180.000
34-28	Lutte contre le choléra — Achats de vaccins et médicaments	4.500.000
34-61	Ecoles des jeunes sourds — Remboursement de frais	3.000
34-62	Ecoles des jeunes sourds — Matériel et mobilier	150.000
34-63	Ecoles des jeunes sourds — Fournitures	110.000
34-64	Ecoles des jeunes sourds — Charges annexes	70.000
34-65	Ecoles des jeunes sourds — Habillement	40.000
34-66	Ecoles des jeunes sourds — Alimentation	270.000
34-71	Ecoles des aveugles — Remboursement de frais	4.000
34-72	Ecoles des aveugles — Matériel et mobilier	110.000
34-73	Ecoles des aveugles — Fournitures	100.000
34-74	Ecoles des aveugles — Charges annexes	120.000
34-75	Ecoles des aveugles — Habillement des élèves	60.000
34-76	Ecoles des aveugles — Alimentation	320.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-81	Assistance technique internationale — Remboursement de frais	900.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	820.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	1.800.000
34-92	Administration centrale — Loyers	369.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	220.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	150.000
	Total de la 4ème partie	38.482.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	120.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	450.000
	Total de la 5ème partie	570.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-21	Subventions aux instituts de technologie	14.976.000
36-31	Subventions à l'institut national de la santé publique	4.350.000
36-51	Subventions aux écoles de formation paramédicale	31.065.000
	Total de la 6ème partie	50.391.000
	Total du titre III	130.970.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des secteurs sanitaires	643.000.000
46-02	Frais d'hospitalisation des malades dans les établissements spécialisés étrangers	4.000.000
46-03	Enfants assistés et protection de l'enfance	11.000.000
46-04	Action en faveur des vieillards, infirmes et incurables	1.000.000
46-05	Protection sociale des aveugles — Pensions et allocations diverses	9.000.000
46-06	Subventions aux œuvres ayant pour objet la sauvegarde de la santé publique	1.000.000
46-07	Action en faveur des handicapés physiques	2.000.000
	Total de la 6ème partie	671.000.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-01	Contribution aux dépenses de l'Institut Pasteur	3.500.000
	Total de la 7ème partie	3.500.000
	Total du titre IV	674.500.000
	Total général du ministère de la santé publique	805.470.000

Décret n° 76-9 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des travaux publics et de la construction.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre des travaux publics et de la construction, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des travaux publics et de la construction

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.800.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	240.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Rémunérations principales	33.625.000
31-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Indemnités et allocations diverses	6.500.000
31-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..	2.050.000
31-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	14.100.000
31-16	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	2.800.000
31-22	Centres de formation professionnelle — Indemnités et allocations diverses	1.300.000
31-23	Centres de formation professionnelle — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	900.000
31-32	Ecole d'ingénieurs des travaux publics et de la construction — Indemnités et allocations diverses	1.300.000
31-33	Ecole d'ingénieurs des travaux publics et de la construction — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..	700.000
31-41	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Rémunérations principales ..	5.150.000
31-42	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Indemnités et allocations diverses	1.130.000
31-43	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-45	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	1.750.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-46	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	460.000
31-81	Administration centrale — Personnel coopérant — Rémunérations principales	7.800.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	2.600.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	80.000
31-92	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	38.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	86.423.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	270.000
32-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Rentes d'accidents du travail	1.230.000
	Total de la 2ème partie	1.500.000
	3ème partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	2.103.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	700.000
33-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Prestations familiales	8.000.000
33-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Prestations facultatives	30.000
33-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Sécurité sociale	2.500.000
33-04	Œuvres sociales	500.000
	Total de la 3ème partie	13.863.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	645.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	303.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	336.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	403.000
34-05	Administration centrale — Habillement	45.000
34-11	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Remboursement de frais	1.900.000
34-12	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Matériel et mobilier	900.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-13	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Fournitures	800.000
34-14	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Charges annexes	1.800.000
34-15	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Habillement	160.000
34-21	Centres de formation professionnelle — Remboursement de frais	319.000
34-22	Centres de formation professionnelle — Matériel et mobilier	900.000
34-23	Centres de formation professionnelle — Fournitures	230.000
34-24	Centres de formation professionnelle — Charges annexes	280.000
34-25	Centres de formation professionnelle — Habillement	30.000
34-26	Centres de formation professionnelle — Alimentation des élèves et des stagiaires	1.350.000
34-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Remboursement de frais	260.000
34-32	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Matériel et mobilier	275.000
34-33	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Fournitures	140.000
34-34	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Charges annexes	185.000
34-35	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Habillement	12.000
34-36	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Alimentation des élèves	750.000
34-41	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Remboursement de frais	600.000
34-42	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Matériel et mobilier	105.000
34-43	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Fournitures	180.000
34-44	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Charges annexes	495.000
34-45	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Habillement	45.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.153.000
34-91	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Parc automobile	11.026.000
34-92	Administration centrale — Loyers	80.000
34-93	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Loyers	251.000
34-96	Administration centrale — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	80.000
34-97	Directions de wilayas de l'infrastructure et de l'équipement — Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	270.000
	Total de la 4ème partie	26.308.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	300.000
35-11	Directions de l'infrastructure et de l'équipement de wilayas — Entretien des immeubles	2.335.000
35-21	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Entretien des immeubles	60.000
35-31	Signalisation maritime — Service d'études et de travaux d'infrastructure — Parc central à matériel — Entretien des immeubles	305.000
35-41	Routes nationales — Travaux d'entretien et de réparations	127.550.000
35-51	Travaux de défense contre les eaux nuisibles	12.300.000
35-61	Signalisation maritime — Phares et balises — Travaux d'entretien et de réparations	1.876.000
35-62	Ports maritimes — Domaine maritime — Défense du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparations	2.800.000
35-71	Aérodromes — Travaux d'entretien	1.800.000
	Total de la 5ème partie	149.326.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Participation au fonctionnement du laboratoire national des travaux publics et du bâtiment	500.000
	Total de la 6ème partie	500.000
	Total du titre III	277.920.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Administration centrale — Bourses — Compléments de bourses — Cours par correspondance — Enseignement de la langue nationale ..	380.000
43-21	Centres de formation professionnelle — Présalaires des élèves et des stagiaires	4.200.000
43-31	Ecole d'ingénieurs des travaux publics — Présalaires des élèves	4.000.000
	Total de la 3ème partie	8.580.000
	Total du titre IV	8.580.000
	Total du ministère des travaux publics et de la construction	286.500.000

Décret n° 76-10 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'information et de la culture.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de l'information et de la culture, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'information et de la culture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de l'information et de la culture

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	7.140.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.010.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.225.000
31-11	Centre de diffusion cinématographique — Rémunérations principales ..	960.000
31-12	Centre de diffusion cinématographique — Indemnités et allocations diverses	70.000
31-13	Centre de diffusion cinématographique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	45.000
31-21	Centre de culture et d'information d'Algérie et maisons de culture — Rémunérations principales	750.000
31-22	Centre de culture et d'information d'Algérie et maisons de culture — Indemnités et allocations diverses	40.000
31-23	Centre de culture et d'information d'Algérie et maisons de culture — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..	160.000
31-31	Centre de culture et d'information à l'étranger — Rémunérations principales	150.000
31-32	Centre de culture et d'information à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	315.000
31-33	Centre de culture et d'information à l'étranger — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	mémoire
31-41	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Rémunérations principales	600.000
31-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Indemnités et allocations diverses	45.000
31-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	90.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	31.500

N° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-92	Services extérieurs — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	3.500
31-99	Rémunérations des agents détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	13.635.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Rentes d'accidents du travail	18.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	4.000
	Total de la 2ème partie	22.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Prestations familiales	1.000.000
33-02	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Sécurité sociale	225.000
33-04	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Contribution aux œuvres sociales	15.000
33-21	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture — Prestations familiales	120.000
33-22	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture — Prestations facultatives	5.000
33-23	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture — Sécurité sociale	35.000
33-24	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture — Contribution aux œuvres sociales	5.000
33-31	Centre de culture et d'information à l'étranger — Prestations familiales.	20.000
33-32	Centre de culture et d'information à l'étranger — Prestations facultatives	mémoire
33-33	Centre de culture et d'information à l'étranger — Sécurité sociale	10.000
33-34	Centre de culture et d'information à l'étranger — Contributions aux œuvres sociales	mémoire
33-41	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Prestations familiales	60.000
33-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Prestations facultatives	3.000
33-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Sécurité sociale	15.000
33-44	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Contribution aux œuvres sociales	3.000
	Total de la 3ème partie	1.546.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.270.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	575.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.390.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	953.000
34-05	Administration centrale — Habillement	110.000
34-06	Impression et diffusion de brochures et d'albums à caractère culturel et politique — Publicité dans la presse étrangère — Diffusion de la presse nationale à l'étranger	2.700.000
34-11	Centre de diffusion cinématographique — Remboursement de frais ..	140.000
34-12	Centre de diffusion cinématographique — Matériel et mobilier	60.000
34-13	Centre de diffusion cinématographique — Fournitures	150.000
34-14	Centre de diffusion cinématographique — Charges annexes	20.000
34-15	Centre de diffusion cinématographique — Habillement	30.000
34-21	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture — Remboursement de frais	65.000
34-22	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture — Matériel et mobilier	125.000
34-23	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture — Fournitures	230.000
34-24	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture — Charges annexes	110.000
34-25	Centre de culture et d'information d'Algérie — Maisons de culture — Habillement	10.000
34-41	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Remboursement de frais	32.000
34-42	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Matériel et mobilier	100.000
34-43	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Fournitures ..	420.000
34-44	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Charges annexes	115.000
34-45	Direction de l'information et de la culture de wilayas — Habillement ..	6.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	761.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	470.000
34-92	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Loyers	130.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	10.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	10.000
	Total de la 4ème partie	10.992.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Centre de diffusion cinématographique — Entretien des immeubles	880.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	25.000
	Total de la 5ème partie	905.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention de fonctionnement à la R.T.A.	59.500.000
36-12	Subvention de fonctionnement à l'agence nationale « Algérie-Presse-Service »	9.000.000
36-13	Subvention de fonctionnement à l'institut national de musique	1.000.000
36-14	Subvention de fonctionnement au centre algérien de la cinématographie.	200.000
36-15	Subvention de fonctionnement aux activités théâtrales	7.200.000
36-16	Subvention de fonctionnement à la presse écrite	7.350.000
36-17	Subvention de fonctionnement à la bibliothèque nationale	2.300.000
36-18	Subvention de fonctionnement au centre de culture et d'information de Beyrouth	700.000
36-19	Subvention de fonctionnement au centre de culture et d'information de Paris	500.000
36-20	Subvention de fonctionnement à l'institut national d'art dramatique et chorégraphique	2.200.000
36-21	Subvention de fonctionnement à l'office national du parc du Tassili ..	1.050.000
36-22	Subvention de fonctionnement à l'école nationale des beaux-arts ..	1.300.000
	Total de la 6ème partie	92.300.000
	7ème partie	
	Organisation de manifestations culturelles	
37-01	Organisation de manifestations culturelles	2.500.000
	Total de la 7ème partie	2.500.000
	Total du titre III	121.900.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Encouragement aux activités culturelles	1.600.000
43-02	Bourses aux élèves des beaux-arts en Algérie et à l'étranger et bourses aux stagiaires étrangers en Algérie	2.200.000
	Total de la 3ème partie	3.800.000
	Total du titre IV	3.800.000
	Total général du ministère de l'information et de la culture	125.700.000

Décret n° 76-11 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'industrie et de l'énergie.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de l'industrie et de l'énergie, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'industrie et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de l'industrie et de l'énergie

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	10.062.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.000.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	520.000
31-11	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Rémunérations principales	6.033.000
31-12	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Indemnités et allocations diverses	800.000
31-13	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	15.000
31-92	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	23.000
	Total de la 1ère partie	18.753.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	15.000
32-11	Directions de l'industrie, de l'énergie et de l'artisanat de wilayas — Rentes d'accidents du travail	31.000
	Total de la 2ème partie	46.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	1.000.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	350.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	800.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	31.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	260.000
	Total de la 3ème partie	2.456.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.600.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	450.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	400.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.170.000
34-05	Administration centrale — Habillement	45.000
34-08	Frais d'arbitrage des commissions internationales dans le cadre du code pétrolier et des accords d'Alger — Honoraires des conseillers juridiques	20.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	405.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	686.000
34-13	Services extérieurs — Fournitures	473.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	420.000
34-15	Services extérieurs — Habillement	51.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	500.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	308.000
34-92	Administration centrale — Loyers	100.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	134.000
34-94	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	15.000
	Total de la 4ème partie	7.777.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	430.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	330.000
	Total de la 5ème partie	760.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-21	Subvention à la société nationale de l'artisanat traditionnel (formation professionnelle artisanale)	800.000
	Total de la 6ème partie	800.000
	Total du titre III	30.592.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Indemnités aux élèves des centres artisanaux	22.000
	Total de la 3ème partie	22 000
	Total du titre IV	22.000
	Total général du ministère de l'industrie et de l'énergie	30.614.000

Décret n° 76-12 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses sont charges, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de l'enseignement originel et des affaires religieuses

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	350.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	300.000
31-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Rémunérations principales	29.000.000
31-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Indemnités et allocations diverses	5.000.000
31-13	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	200.000
31-31	Direction de l'enseignement originel — Rémunérations principales	29.500.000
31-32	Direction de l'enseignement originel — Indemnités et allocations diverses	6.000.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-92	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
31-99	Rémunérations des fonctionnaires détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	73.850.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	2.500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	30.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	500.000
33-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Prestations familiales	5.000.000
33-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Prestations facultatives	300.000
33-13	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Sécurité sociale	1.200.000
	Total de la 3ème partie	9.530.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	200.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	700.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	180.000
34-05	Administration centrale — Habillement	45.000
34-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Remboursement de frais	370.000
34-12	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Matériel et mobilier	1.500.000
34-13	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Fournitures	250.000
34-14	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Charges annexes	1.000.000
34-15	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Habillement	45.000
34-31	Directions de l'enseignement originel — Remboursement de frais	1.400.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	500.000
34-91	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Parc automobile	870.000
34-92	Administration centrale — Loyers	60.000
34-93	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Loyers	10.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	20.000
	Total de la 4ème partie	7.930.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles	100.000
35-11	Directions de l'enseignement originel et des affaires religieuses de wilayas — Entretien et réparations des immeubles	500.000
	Total de la 5ème partie	600.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-31	Subvention de fonctionnement aux établissements d'enseignement originel	6.570.000
36-41	Subvention de fonctionnement au centre culturel islamique	1.500.000
36-51	Subvention de fonctionnement à l'école des cadres de Meftah	400.000
	Total de la 6ème partie	8.470.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Pélerinage aux lieux saints de l'Islam	400.000
37-41	Frais d'organisation du séminaire sur la pensée islamique	1.500.000
	Total de la 7ème partie	1.900.000
	Total du titre III	102.000.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-31	Bourses	5.000.000
	Total de la 3ème partie	5.000.000
	Total du titre IV	5.000.000
	Total général du ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses	107.000.000

Décret n° 76-13 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du tourisme.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre du tourisme, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du tourisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre du tourisme

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.500.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	200.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	60.000
31-11	Directions du tourisme de wilayas — Rémunérations principales	1.500.000
31-12	Directions du tourisme de wilayas — Indemnités et allocations diverses...	180.000
31-13	Directions du tourisme de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	35.000
31-90	Administration centrale — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	35.000
31-92	Directions du tourisme de wilayas — Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	35.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	5.545.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	mémoire
32-11	Directions du tourisme de wilayas — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2ème partie	mémoire

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	750.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	13.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	110.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	12.000
33-11	Directions du tourisme de wilayas — Prestations familiales	120.000
33-12	Directions du tourisme de wilayas — Prestations facultatives	9.000
33-13	Directions du tourisme de wilayas — Sécurité sociale	50.000
33-14	Directions du tourisme de wilayas — Contributions aux œuvres sociales	8.000
	Total de la 3ème partie	1.072.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	230.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	130.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	160.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	190.000
34-05	Administration centrale — Habillement	30.000
34-11	Directions du tourisme de wilayas — Remboursement de frais	75.000
34-12	Directions du tourisme de wilayas — Matériel et mobilier	130.000
34-13	Directions du tourisme de wilayas — Fournitures	45.000
34-14	Directions du tourisme de wilayas — Charges annexes	80.000
34-15	Directions du tourisme de wilayas — Habillement	10.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	210.000
34-91	Directions du tourisme de wilayas — Parc automobile	100.000
34-92	Administration centrale — Loyers	10.000
34-93	Directions du tourisme de wilayas — Loyers	70.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	10.000
	Total de la 4ème partie	1.480.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	189.000
35-11	Directions du tourisme de wilayas — Entretien des immeubles	130.000
	Total de la 5ème partie	319.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions aux établissements de formation hôtelière	2.300.000
36-02	Subventions aux instituts de technologie	4.650.000
36-03	Subventions à l'O.N.A.T.	6.000.000
36-04	Crédit provisionnel en prévision de la création en 1976 d'un institut supérieur du tourisme	500.000
	Total de la 6ème partie	13.450.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Frais de confection de la revue « El-Djazaïr »	300.000
37-02	Frais de réception et relations publiques	800.000
	Total de la 7ème partie	1.100.000
	Total du titre III	**22.966.000**
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Formation professionnelle touristique	80.000
	Total de la 3ème partie	80.000
	4ème partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-03	Subventions aux syndicats d'initiative	200.000
44-04	Subventions au touring-club d'Algérie	100.000
44-05	Expositions et manifestations à caractère touristique — Participations et subventions	50.000
	Total de la 4ème partie	350.000
	Total du titre IV	430.000
	Total général du ministère du tourisme	23.396.000

Décret n° 76-14 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du travail et des affaires sociales.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre du travail et des affaires sociales, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du travail et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre du travail et des affaires sociales

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.148.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	382.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	212.000
31-11	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Rémunérations principales	6.674.000
31-12	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Indemnités et allocations diverses	607.000
31-13	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	190.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale —	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	20.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	12.253.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration centrale	20.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services extérieurs	21.000
	Total de la 2ème partie	41.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	500.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	170.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	10.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	800.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	10.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	240.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales	6.000
	Total de la 3ème partie	1.746.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	605.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	121.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	207.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	240.000
34-05	Administration centrale — Habillement	27.000
34-11	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Remboursement de frais	275.000
34-12	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Materiel et mobilier	230.000
34-13	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Fournitures	280.000
34-14	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Charges annexes	347.000
34-15	Services extérieurs — Directions de wilayas du travail et des affaires sociales — Habillement	40.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale	755.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs	482.000
34-92	Loyers — Administration centrale	270.000
34-93	Loyers — Services extérieurs	160.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	100.000
	Total de la 4ème partie	4.139.000
	5ème partie	
	Travaux d entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	100.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	70.000
	Total de la 5ème partie	170.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subvention à l'O.N.A.M.O.	11.724.000
36-21	Subvention à l'E.N.E.P.E.	11.300.000
36-31	Subvention à l'institut national de la F.P.A.	9.023.000
36-41	Subventions aux instituts de technologie	16.697.000
36-51	Subventions aux centres de formations professionnelle	93.000.000
	Total de la 6ème partie	141.744.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Congrès et foires	1.220.000
	Total de la 7ème partie	1.220.000
	Total du titre III	161.313.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-43	Subventions et indemnités (A.C.E.A. et A.A.S.E.)	4.920.000
43-44	Subventions et indemnités (école de Djenan Ouledna)	200.000
43-46	Subventions et indemnités — Collège Drareni	2.000.000
	Total de la 3ème partie	7.120.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Aide aux populations par la distribution de denrées de première nécessité et de secours vestimentaires	27.800.000
46-02	Lutte contre la mendicité	8.500.000
	Total de la 6ème partie	36.300.000
	7ème partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-01	Contribution à la caisse de sécurité sociale des mines (CASOMINES)	3.746.000
	Total de la 7ème partie	3.746.000
	Total du titre IV	47.166.000
	Total général du ministère du travail et des affaires sociales	208.479.000

Décret n° 76-15 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre du commerce.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre du commerce, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre du commerce

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.882.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	337.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	405.000
31-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Rémunérations principales	8 143.800
31-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Indemnités et allocations diverses	800.000
31-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires..	235.000
31-21	Services à l'étranger — Rémunérations principales	802.179
31-22	Services à l'étranger — Indemnités et allocations diverses	1.426.972
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	20.000
31-92	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	40.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	17.091.951
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Rentes d'accidents du travail	mémoire
	Total de la 2ème partie	20.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	370.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	10.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	181.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	8.000
33-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Prestations familiales	561.000
33-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Prestations facultatives	20.000
33-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Sécurité sociale	340.000
33-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Contributions aux œuvres sociales	12.000
33-21	Services à l'étranger — Charges sociales	266.353
	Total de la 3ème partie	1.768.353
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.210.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	166.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	390.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	544.000
34-05	Administration centrale — Habillement	21.200
34-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Remboursement de frais	905.000
34-12	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Matériel et mobilier	605.000
34-13	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Fournitures	330.000
34-14	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Charges annexes	212.000
34-15	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Habillement	33.000
34-21	Services à l'étranger — Remboursement de frais	211.000
34-22	Services à l'étranger — Matériel et mobilier	46.500
34-23	Services à l'étranger — Fournitures	32.000
34-24	Services à l'étranger — Charges annexes	651.200
34-90	Administration centrale — Parc automobile	305.000
34-91	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Services à l'étranger — Parc automobile	504.200
34-92	Administration centrale — Loyers	50.000
34-93	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Loyers	120.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	10.000
	Total de la 4ème partie	6346100

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des immeubles	50.000
35-11	Directions de wilayas du commerce, des prix et des transports — Entretien des immeubles	135.000
35-21	Services à l'étranger — Entretien des immeubles	7.600
	Total de la 5ème partie	192.600
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du commerce..	4.710.000
36-03	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie du froid	1.300.000
36-11	Subvention à l'ONAFEX	5.643.996
	Total de la 6ème partie	11.653.996
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Organisation de conférences internationales	mémoire
	Total de la 7ème partie	mémoire
	Total du titre III	37.073.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Frais de stage	27.000
43-03	Encouragement à la formation	150.000
	Total de la 3ème partie	177.000
	Total du titre IV	177.000
	Total général du ministère du commerce	37.250.000

Décret n° 76-16 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des finances.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre des finances, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des finances

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	20.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.650.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	270.000
31-11	Directions des services financiers de wilayas — Rémunérations principales	130.000.000
31-12	Directions des services financiers de wilayas — Indemnités et allocations diverses	10.000.000
31-13	Directions des services financiers de wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.200.000
31-21	Services communs — Rémunérations principales	12.000.000
31-22	Services communs — Indemnités et allocations diverses	2.000.000
31-23	Services communs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	950.000
31-63	Directions des services financiers de wilayas — Salaires et accessoires de salaires des agents non titulaires	4.000.000
31-64	Services communs — Salaires et accessoires de salaires des agents non titulaires	3.000.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	400.000
31-92	Directions des services financiers de wilayas — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	660.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	210.000
	Total de la 1ère partie	188.340.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-11	Directions des services financiers de wilayas — Rentes d'accidents du travail	170.000
	Total de la 2ème partie	200.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	3.430.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	200.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	1.500.000
33-04	Administration centrale — Contributions aux œuvres sociales	250.000
33-11	Directions des services financiers de wilayas — Prestations familiales ..	18.500.000
33-12	Directions des services financiers de wilayas — Prestations facultatives...	200.000
33-13	Directions des services financiers de wilayas — Sécurité sociale	6.000.000
33-14	Directions des services financiers de wilayas — Contributions aux œuvres sociales	30.000
	Total de la 3ème partie	30.110.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	2.500.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.000.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	2.300.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	2.500.000
34-05	Administration centrale — Habillement	150.000
34-11	Directions des services financiers de wilayas — Remboursement de frais	9.000.000
34-12	Directions des services financiers de wilayas — Matériel et mobilier ..	5.600.000
34-13	Directions des services financiers de wilayas — Fournitures	4.900.000
34-14	Directions des services financiers de wilayas — Charges annexes	6.000.000
34-15	Directions des services financiers de wilayas — Habillement	450.000
34-21	Services communs — Remboursement de frais	1.000.000
34-22	Services communs — Matériel et mobilier	3.940.000
34-23	Services communs — Fournitures	9.500.000
34-24	Services communs — Charges annexes	5.000.000
34-25	Services communs — Habillement	1.280.000
34-72	Impression des documents budgétaires	80.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	2.500.000
34-91	Directions des services financiers de wilayas — Parc automobile	4.000.000
34-92	Administration centrale — Loyers	900.000
34-93	Directions des services financiers de wilayas — Loyers	2.300.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	300.000
	Total de la 4ème partie	65.200.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien et réparations des immeubles	1.850.000
35-11	Directions des services financiers de wilayas — Entretien et réparations des immeubles	4.800.000
	Total de la 5ème partie	6.650.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie financière et comptable	6.000.000
	Total de la 6ème partie	6.000.000
	Total du titre III	296.500.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses, indemnités de stage et présalaires	3.500.000
	Total de la 3ème partie	3.500.000
	Total du titre IV	3.500.000
	Total général du ministère des finances	300.000.000

Décret n° 76-17 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des anciens moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre des anciens moudjahidine sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des anciens moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des anciens moudjahidine

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III **MOYENS DES SERVICES** 1ère partie *Personnel — Rémunérations d'activité*	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.985 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	386.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	630.000
31-11	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Rémunérations principales	2.372.000
31-12	Services extérieurs — Sous-Directions des wilayas des anciens moudjahidine — Indemnités et allocations diverses	400.000
31-13	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	190.000
31-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Rémunérations principales	794.000
31-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Indemnités et allocations diverses	46.000
31-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	42.000
31-31	Services extérieurs — Centres de Repos — Rémunérations principales.	259.000
31-32	Services extérieurs — Centres de repos — Indemnités et allocations diverses	26.000
31-33	Services extérieurs — Centres de repos — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	25.000
31-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Rémunérations principales	6.300.000
31-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Indemnités et allocations diverses	433.000
31-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	90 000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	30.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère partie	16.028.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	30.000
32-11	Services extérieurs — Rentes d'accidents du travail	30.000
	Total de la 2ème partie	60.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	700.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	20.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	192.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	20.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	2.074.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	40.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	370.000
33-14	Services extérieurs — Œuvres sociales	30.000
	Total de la 3ème partie	3.446.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	341.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	410.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	460.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	260.000
34-05	Administration centrale — Habillement	60.000
34-11	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Remboursement de frais	85.000
34-12	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Matériel et mobilier	170.000
34-13	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Fournitures	190.000
34-14	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Charges annexes	270.000
34-15	Services extérieurs — Sous-directions des wilayas des anciens moudjahidine — Habillement	36.000
34-21	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais	18.000
34-22	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Matériel et mobilier ..	1.600.000
34-23	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Fournitures	23.000
34-24	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes	39.000
34-25	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement	34.000
34-31	Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais ..	3.000
34-32	Services extérieurs — Centres de repos — Matériel et mobilier	35.000
34-33	Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures	28.000
34-34	Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes	55.000
34-35	Services extérieurs — Centres de repos — Habillement	8.000
34-36	Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation	120.000
34-41	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Remboursement de frais	95.000
34-42	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Matériel et mobilier	150.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-43	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures	530.000
34-44	Services extérieurs — Maisons d'enfans de chouhada — Charges annexes	400.000
34-45	Services extérieurs —Maisons d'enfants de chouhada — Habillement ..	2.200.000
34-46	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation.	2.800.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	646.000
34-91	Services extérieurs — Parc automobile	320.000
34-92	Administration centrale — Loyers	120.000
34-93	Services extérieurs — Loyers	360.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	50.000
	Total de la 4ème partie	11.916.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	150.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	350.000
	Total de la 5ème partie	500.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention au Musée national du moudjahid	4.697.000
36-02	Subvention au centre de formation des arts traditionnels	5.886.000
	Total de la 6ème partie	10.583.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Congrès et journée des anciens moudjahidine	800.000
	Total de la 7ème partie	800.000
	Total du Titre III	43.333.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Allocations pour les enfants de chouhada fréquentant les établissements d'enseignement secondaire	600 000
43-02	Frais de stage	100.000
	Total de la 3ème partie	700.000
	6ème partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Pensions aux anciens moudjahidine et aux victimes d'engins explosifs et à leurs ayants droit ainsi qu'aux grands invalides victimes civiles .	382.477.000
46-02	Remboursement de frais de transport aux anciens moudjahidine et aux enfants de chouhada	700.000
46-03	Frais de cures thermales et de séjours aux stations thermales	240.000
46-05	Frais de rapatriement des corps de chouhada	400.000
	Total de la 6ème partie	383.817.000
	Total du Titre IV	384.517.000
	Total général pour le ministère des anciens moudjahidine	427.850.000

Décret n° 76-18 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre des postes et télécommunications.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre des postes et télécommunications sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au present décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre des postes et telécommunications sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre des postes et télécommunications

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Dette amortissable	
670	Frais Financiers	49.165.000
	Total de la dette amortissable	49.165.000
	Personnel — Rémunérations d'activités	
610	Salaires du personnel ouvrier	7.500.000
6120	Administration centrale — Rémunérations principales	12.250.000
6121	Services extérieurs — Rémunérations principales	187.500.000
6122	Salaires du personnel non titulaire de renfort et de remplacement	5.700.000
6123	Rémunérations de fonctionnaires en situation spéciale	Mémoire
6128	Primes et indemnités diverses	34.500.000
615	Rémunérations diverses	1.540.000
619	Couverture de mesures diverses en faveur du personnel	15.500.000
	Total des dépenses de personnel	264.490.000
	Personnel — Charges sociales	
616	Charges connexes sur frais de personnel	Mémoire
617	Charges de prestations sociales et de pensions civiles	56.290.000
618	Œuvres sociales	5.200.000
	Total des charges sociales	61.490.000
	Matériel et fonctionnement des services	
60	Achats	61.588.000
613	Remboursements de frais	6.300.000
62	Impôts et taxes	12.615.000
63	Entretien, travaux et fournitures	28.130.000
630	Loyers, charges locatives	2.000.000
636	Etudes, recherches et documentation technique	3.900.000
64	Transports et déplacements	11.835.000
	Total du matériel et fonctionnement des services	126.418.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	Dépenses diverses	
66	Frais divers de gestion	12.815.000
680	Dotation aux amortissements	72.000.000
690	Diminution de stocks	Mémoire
691	Utilisation de provisions antérieurement constituées.....	mémoire
693	Dépenses exceptionnelles	mémoire
6941	Excédent d'exploitation affecté aux investissements (virement à la 2ème section)	Mémoire 32.722.000
6942	Excédent d'exploitation affecté à la couverture des déficits des gestions antérieures	Mémoire
6943	Excédent non affecté (virement au budget général)	Mémoire
	Total des dépenses diverses	117.537.000
	Total pour les dépenses de fonctionnement :	619.100.000
	A déduire (opérations d'ordre)	
	Travaux faits par l'administration pour elle-même	50.000 000
	Total net pour le ministre des postes et télécommunications	569.100.000

Décret n° 76-19 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 decembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le ministre de la jeunesse et des sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au ministre de la jeunesse et des sports

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III **MOYENS DES SERVICES** 1ère partie *Personnel — Rémunerations d'activité*	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	8.200 000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	850.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	250.000
31-11	Inspections des wilayas — Rémunérations principales	7 000 000
31-12	Inspections des wilayas — Indemnités et allocations diverses	860.000
31-13	Inspections des wilayas — Personnel vacataire et journalier — salaires et accessoires de salaires	380.000

N°° DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-21	Education physique et sportive — Rémunérations principales	31.600.000
31-22	Education physique et sportive — Indemnités et allocations diverses.	4.170.000
31-41	Jeunesse et Education Populaire — Rémunérations principales	28.500.000
31-42	Jeunesse et Education Populaire — Indemnités et allocations diverses	3.840.000
31-43	Jeunesse et éducation populaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	830.000
31-90	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Administration centrale	20.000
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée — Services extérieurs	mémoire
31-99	Rémunérations des agents détachés auprès des assemblées populaires communales	mémoire
	Total de la 1ère Partie :	86.500.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Rentes d'accidents du travail — Administration Centrale	5.000
32-11	Rentes d'accidents du travail — Services Extérieurs	75.000
	Total de la 2ème Partie :	80.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	800.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	5.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	350.000
33-04	Administration centrale — Contribution aux œuvres sociales	20.000
33-11	Services extérieurs — Prestations familiales	6.200.000
33-12	Services extérieurs — Prestations facultatives	30.000
33-13	Services extérieurs — Sécurité sociale	2.000.000
33-14	Services extérieurs — Contribution aux œuvres sociales	150.000
	Total de la 3ème partie	9.555.000
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.033.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	1.750.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	360.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	300.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
34-07	Administration centrale — Fournitures et matériel sportifs destinés aux jeux méditerranéens de 1975	mémoire
34-11	Inspections des wilayas — Remboursement de frais	330.000
34-12	Inspections des wilayas — Matériel et mobilier	450.000
34-13	Inspections des wilayas — Fournitures	500.000
34-14	Inspections des wilayas — Charges annexes	460.000
34-15	Inspections des wilayas — Habillement	55.000
34-21	Education physique et sportive — Remboursement de frais	180.000
34-23	Education physique et sportive — Fournitures	8.000.000
34-31	Stages de wilayas et régionaux — Remboursement de frais	1.230.000
34-41	Jeunesse et éducation populaire — Remboursement de frais	97.750

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-42	Jeunesse et éducation populaire — Matériel et mobilier	301.000
34-43	Jeunesse et Education populaire — Fournitures	1.825.000
34-44	Jeunesse et éducation populaire — Charges annexes	463.250
34-46	Jeunesse et éducation populaire — Alimentation	600.000
34-90	Parc automobile — Administration centrale	400.000
34-91	Parc automobile — Services extérieurs	1.000.000
34-92	Loyers — Administration centrale	30.000
34-93	Loyers — Services extérieurs	150.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	100.000
	Total de la 4ème partie	19.665.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	500 000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	2.020.000
	Total de la 5ème partie	2.520.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention aux centres de formation de cadres	31 800 000
36-11	Subvention à l'office du complexe olympique	9.000.000
36-21	Subvention au centre national de médecine sportive	3.000.000
36-31	Subvention aux centres de sauvegarde	9 270.000
	Total de la 6ème partie	53.070.000
	7ème partie	
	Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Information et documentation	500 000
37-11	Protection des élèves	150.000
37-21	Frais d'organisation et de déroulement de rencontres nationales et internationales de sports et de jeunesse	3 400.000
37-31	Frais d'organisation et de déroulement de la fête nationale de la jeunesse	1.000 000
	Total de la 7ème partie	5.050.000
	Total du titre III	176.440.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-03	Subventions — Encouragements	10 150 000
43-04	Subventions de fonctionnement à l'office algerien des centres de vacances (O.A.C.V.)	4.510 000
	Total de la 3ème partie	14 660.000
	Total du titre IV	14 660.000
	Total général pour le ministère de la jeunesse et des sports	191.100.000

Décret n° 76-20 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au secrétaire d'Etat au plan.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au secrétaire d'Etat au plan sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat au plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au secrétaire d'Etat au plan

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale. — Rémunération principales	9.000.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	382.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	460.000
31-90	Administration centrale — Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	30.000
	Total de la 1ère partie	9.872.000
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	50.000
	Total de la 2ème partie	50.000
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale. — Prestations familiales	500.000
33-02	Administration centrale. — Prestations facultatives	15.000
33-03	Administration centrale. — Sécurité sociale	290.000
33-04	Administration centrale. — Contribution aux œuvres sociales du secrétariat d'Etat au plan	10.000
	Total de la 3ème partie	315.000

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	510.000
34-02	Administration centrale. — Matériel et mobilier	230.000
34-03	Administration centrale. — Fournitures	390.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	320.000
34-05	Administration centrale — Habillement	16.000
34-12	Administration centrale. — Matériel mécanographique	2.020.000
34-90	Administration centrale. — Parc automobile	722.000
34-92	Administration centrale. — Loyers	65.000
34-97	Frais judiciaires — Frais d'expertises — Indemnités dues par l'Etat ..	10.000
	Total de la 4ème partie	4.283.000
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparation des bâtiments	50 000
	Total de la 5ème partie	50.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subvention de fonctionnement à l'institut de technologie de planification et des statistiques	5.700.000
36-11	Subvention de fonctionnement au commissariat national à l'informatique et au centre de recherches en informatique	13.100.000
36-21	Subvention au conseil national économique et social	4.000.000
	Total de la 6ème partie	22.800.000
	Total du titre II	37.870.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses et compléments de bourses aux stagiaires à l'étranger	30 000
	Total de la 3ème partie	30.000
	Total du titre IV	30.000
	Total général pour le secrétariat d'Etat au plan	37.900.000

Décret n° 76-21 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au secrétaire d'Etat à l'hydraulique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au secrétaire d'Etat à l'hydraulique, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au secrétaire d'Etat à l'hydraulique

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	3.834.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	864.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	640.000
31-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Rémunérations principales.	15.458.000
31-12	Directions de l'hydraulique des wilayas — Indemnités et allocations diverses	4.811.000
31-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.400.000
31-15	Directions de l'hydraulique des wilayas — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	18.500.000
31-16	Directions de l'hydraulique des wilayas — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	3.300.000
31-33	Directions des études du milieu et de la recherche hydraulique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.	2.670.000
31-81	Personnel coopérant — Rémunérations principales	8.300.000
31-82	Personnel coopérant — Indemnités et allocations diverses	8.020.000
31-90	Administration centrale — Traitement du personnel en congé de longue durée	10.000
31-92	Directions de l'hydraulique des wilayas — Traitement du personnel en congé de longue durée	20.000
31-99	Rémunérations des personnels détachés auprès des assemblées populaires communales	Mémoire
	Total de la 1ère partie	**62.827.000**
	2ème partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
31-01	Administration centrale — Rentes d'accidents du travail	20.000
32-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Rentes d'accidents du travail.	165.000
	Total de la 2ème partie	**185.000**

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-01	Administration centrale — Prestations familiales	778.000
33-02	Administration centrale — Prestations facultatives	50.000
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	596.000
33-04	Administration centrale — Œuvres sociales	50.000
33-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Prestations familiales	5.780.000
33-12	Directions de l'hydraulique des wilayas — Prestations facultatives	162.000
33-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Sécurité sociale	1.387.000
33-14	Directions de l'hydraulique des wilayas — Œuvres sociales	45.000
	Total de la 3ème partie	**8.848.000**
	4ème partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	1.570.000
34-02	Administration entrale — Matériel et mobilier	760.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	510.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	450.000
34-05	Administration centrale — Habillement	50.000
34-11	Directions de l'hydraulique des wilayas — Remboursement de frais	2.200.000
34-12	Directions de l'hydraulique des wilayas — Matériel et mobilier	1.460.000
34-13	Directions de l'hydraulique des wilayas — Fournitures	1.559.000
34-14	Directions de l'hydraulique des wilayas — Charges annexes	1.750.000
34-15	Directions de l'hydraulique des wilayas — Habillement	268.000
34-18	Police des cours d'eau	1.500.000
34-90	Administration centrale — Parc automobile	1.000.000
34-91	Directions de l'hydraulique des wilayas — Parc automobile	6.083.000
34-92	Administration centrale — Loyers	500.000
34-93	Directions de l'hydraulique des wilayas — Loyers	450.000
34-97	Administration centrale — Frais judiciaires et d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	130.000
34-98	Directions de l'hydraulique des wilayas — Frais judiciaires et d'expertises — Indemnités dues par l'Etat	300.000
	Total de la 4ème partie	**20.540.000**
	5ème partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	600.000
35-11	Entretien des immeubles des directions de l'hydraulique des wilayas	1.600.000
35-16	Hydraulique — Travaux d'entretien et réparations	14.500.000
	Total de la 5ème partie	16.700.000
	6ème partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Subventions de fonctionnement à l'institut hydrotechnique et de bonification	4.450.000
36-11	Subventions de fonctionnement aux centres de formation professionnelle de l'hydraulique d'Aïn Témouchent, Saïda. Ouargla	4.450.000
	Total de la 6ème partie	**8.900.000**
	Total du titre III	**118.000.000**

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses - Complément de bourses — Indemnités de stage	2.250.000
	Total de la 3ème partie	2.250.000
	Total du titre IV	2.250.000
	Total général pour le secrétariat d'Etat à l'hydraulique.	120.250.000

Décret n° 76-22 du 13 janvier 1976 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 au budget annexe des irrigations.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976 (article 10) ;

Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 75-93 du 31 décembre 1975 portant loi de finances pour 1976, au budget annexe des irrigations, sont répartis par chapitre, conformément à l'état « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et le secrétaire d'Etat à l'hydraulique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 13 janvier 1976.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement, pour 1976 au budget annexe des irrigations

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
1	Versement à l'Etat des redevances d'amortissement des réseaux de distribution des eaux d'irrigation	4.210.000
2	Contribution du budget annexe des irrigations pour la constitution des pensions de retraite du personnel	230.000
3	Agence comptable — Personnel titulaire et contractuel — Rémunérations principales	80.000
4	Agence comptable — Personnel titulaire et contractuel — Indemnités et allocations diverses	20.000
5	Agence comptable — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	40.000
6	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Rémunérations principales	800.000
7	Périmètres d'irrigation — Personnel titulaire et contractuel — Indemnités et allocations diverses	40.000

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
8	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	4.300.000
9	Périmètres d'irrigation — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	600.000
10	Périmètres d'irrigation — Personnel temporaire d'entretien des ouvrages d'irrigation — Salaires et accessoires de salaires	5.467.000
11	Agence comptable — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	6.000
12	Périmètres d'irrigation — Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	305.000
13	Agence comptable — Prestations familiales	25.000
14	Périmètres d'irrigation — Prestations familiales	1.300.000
15	Agence comptable — Prestations facultatives	3.000
16	Périmètres d'irrigation — Prestations facultatives	10.000
17	Agence comptable — Sécurité sociale	5.000
18	Périmètres d'irrigation — Sécurité sociale	330.000
19	Agence comptable — Remboursement de frais	5.000
20	Agence comptable — Matériel et mobilier	10.000
21	Agence comptable — Fournitures	10.000
22	Agence comptable — Charges annexes	20.000
23	Agence comptable — Habillement	2.000
24	Périmètres d'irrigation — Remboursement de frais	170.000
25	Périmètres d'irrigation — Matériel et mobilier	70.000
26	Périmètres d'irrigation — Fournitures	70.000
27	Périmètres d'irrigation — Charges annexes	160.000
28	Périmètres d'irrigation — Habillement	30.000
29	Ouvrages et réseaux d'irrigation — Frais d'entretien et d'exploitation	1.800.000
30	Agence comptable — Parc automobile	57.000
31	Périmètres d'irrigation — Parc automobile	1.000.000
32	Agence comptable — Loyers	15.000
33	Périmètres d'irrigation — Loyers	Mémoire
34	Agence comptable — Entretien des immeubles	10.000
35	Périmètres d'irrigation — Entretien des immeubles	45.000
36	Dépenses diverses	80.000
	Total pour le budget annexe des irrigations	**21.325.000**

Imprimerie Officielle, Alger - 7, 9 et 13 Avenue Abdelkader-Benbarek